

**COMMUNE DE SAINTE NEOMAYE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024**  
**PROCES-VERBAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 du mois de décembre à 19 heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-NEOMAYE.

**Présents :**

Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Daniel THIOT, Valérie BRIAUD, Francis TESSERAU, Sabine DUSSART, Patrick LAMORT, Stéphanie LEPAULMIER, Florence MENARD, Delphine PELLERIN, Mickaël ROBIN, Elodie ROULET, Jean VIGNET.

**Absent excusé :** Patrice DORAY

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 décembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger LARGEAUD, Maire, pour une séance ordinaire.

**Vérification du quorum :**

13 élus présents : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Daniel THIOT, Valérie BRIAUD, Francis TESSERAU, Sabine DUSSART, Patrick LAMORT, Stéphanie LEPAULMIER, Florence MENARD, Delphine PELLERIN, Mickaël ROBIN, Elodie ROULET, Jean VIGNET.

1 élu absent : Patrice DORAY

Désignation de la secrétaire de séance : Céline RIVOLET

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 18 Novembre, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour de la séance :**

- Convention SIGIL : renouvellement du partenariat relatif à l'échange et l'usage des documents cadastraux et contribution.
- Demande de subvention DETR bis : travaux de la Grange.
- Lancement de l'appel d'offres concernant les travaux du lotissement les terriers 4.
- Décision Budgétaire Modificative N°4
- Aménagements cyclables : étude et demandes de subventions.
- RGPD : Avenant N°1 à la convention d'adhésion à la centrale d'achat avec le CDG 79.

**Questions diverses :**

- Renouvellement adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement.
- Limitation de la vitesse à 30 km/h dans le bourg.
- Interdiction de la circulation et du stationnement des véhicules de plus de 3,5 T.
- Recrutement d'un agent technique avant un départ en retraite.

**FINANCES LOCALES 7 – 6 Contribution budgétisée**

**Convention de partenariat SIGIL relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites** **2024-066**

Monsieur le Maire rappelle que le SIEDS dispose de la compétence *Système d'Information Géographique d'intérêt local* (SIGil) et qu'il est désigné comme l'interlocuteur principal vis-à-vis de la DGFiP. ; son rôle de fédérateur est de garantir le bon fonctionnement de l'opération et plus particulièrement d'assurer les relations avec les différents partenaires, de suivre les conventions de partenariat, d'assurer la cohésion des échanges de données entre partenaires par la mise en place et le suivi d'un dictionnaire unique des données échangées et de coordonner la mise en place des moyens de traitement et de communication permettant la mise à disposition des données à chacun des partenaires.

Pour formaliser les échanges de données avec les gestionnaires de réseaux de la commune, le SIEDS a mis en place une convention de partenariat SIGil reconductible tous les cinq ans, (voir documents annexés).

Le maire propose au conseil municipal de :

- Accepter la convention de renouvellement ci-annexée pour bénéficier de l'ensemble des services du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS,
- S'acquitter, dans le cadre du transfert de compétence SIGil, de la contribution syndicale annuelle de 700€ (sept cents euros) selon les modalités financières figurant en annexe 1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de s'acquitter de la contribution syndicale annuelle demandée, accepte la convention de renouvellement SIGil pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites ci-annexée pour une durée de 5 ans, et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**FINANCES LOCALES 7 - 5 Subvention**

**Travaux de la grange – validation des devis et Demande de subvention DETR**

**2024-067**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la délibération n° 2024-041 du 16/09/2024 portant sur l'acquisition de la Grange, place du Champ de Foire et la délibération 2024-057 portant sur la demande de subvention DETR et suite à la réception des devis, il est nécessaire de réajuster le montant global des travaux, selon le résultat de la consultation des entreprises, pour déposer la demande de subvention.

L'estimation des travaux est la suivante :

- Lot 1 maçonnerie 40 679,43 € HT pour l'entreprise SAS GINGUAY
- Lot 2 charpente : 29 262,05 € HT pour l'entreprise SCOP POUGNAND
- Lot 3 Couverture : 27 682,00 € HT pour l'entreprise SAS GINGUAY.

Le montant total des travaux s'établit donc à **97 623,48 € HT**.

Les devis de l'architecte portant sur la maîtrise d'œuvre sont de 12 000 € HT et les relevés de plans s'élèvent à 1 188 € HT.

Le programme d'investissement s'élèvera sera donc d'un coût global de 110 811,48 € HT

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance des devis, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir une DETR, pour les travaux de la grange ainsi que toute autre subvention.

Pour le point suivant à l'ordre du jour, Elodie Rouillet pourrait être intéressée par l'acquisition d'une parcelle communale, elle quitte donc la séance afin de ne pas assister aux débats ni participer aux votes.

## COMMANDE PUBLIQUE 1 – 1 Marchés Publics

### Lancement de l'appel d'offres concernant les travaux du lotissement « les terriers 4 »

2024-068

Suivant la délibération 2022-027 du 22 avril 2022, autorisant le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet SITEA et le permis d'aménager ayant été accepté, il convient de lancer la procédure d'appel d'offres.

Le cabinet SITEA a fait parvenir un projet de règlement de consultation pour un marché à procédure adaptée (MAPA).

Le dépôt sur la plateforme des marchés publics est prévu le mercredi 15 janvier 2025, avec une date limite de remise des offres au mercredi 12 février 2025. La date prévisionnelle de début de travaux est le 12 mai 2025.

Les lots prévus sont les suivants :

- Lot 1 : VRD
- Lot 2 : Eclairage public
- Lot 3 : Espaces verts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer l'appel d'offre et à signer tout document afférent.

*Elodie Rouillet réintègre la séance.*

## FINANCES LOCALES 7 – 1 Décisions budgétaires

### Décision Budgétaire Modificative N°4 Budget Principal/Section de Fonctionnement

2024-069

Monsieur le Maire explique aux élus que, dans le cadre du remboursement d'un emprunt et plus particulièrement au niveau des intérêts, une petite différence a été constatée sur le montant de la dernière échéance, entre le logiciel de comptabilité et le tableau d'amortissement de la banque.

Le dernier mandat de cet emprunt échu en cours d'année, fait apparaître une insuffisance de crédit budgétaire de 0,23 euros, par rapport à l'échéancier. A cet effet, il est nécessaire de voter une Décision Modificative.

Il est proposé les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
D.M	Dépenses	
Chapitre	65	Autres charges de gestion courante
Article	65888	Autre
Montant	-0,23	
Réception de crédits		Recettes
Programme		
Chapitre	66	Charges financières
Article	66111	Intérêts à l'échéance
Montant	+0,23	

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent cette décision modificative et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

**Aménagements cyclables : étude et demandes de subventions****2024-070**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le plan cyclable de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre fixe ses priorités. Dans ce cadre, nous aurions la possibilité de mener deux projets :

- l'installation de stationnement vélos sur l'espace public, salle des fêtes, mairie, commerce etc...
- l'aménagement de la RD182 (Route Départementale 182) dans sa partie sortie du bourg jusqu'au rond-point de La Crèche.

L'installation des stationnements vélos peut faire l'objet d'un soutien par le fonds de concours spécial de la Communauté de Communes et éventuellement du fonds « alvéole » du ministère de la transition écologique.

L'aménagement le long de la RD182 doit au préalable faire l'objet d'une étude qu'il conviendra de confier à un cabinet spécialisé. Pour l'étude nous pourrions également être soutenus par les mêmes fonds.

La phase travaux ne sera engagée qu'après accord, selon les montants prévisionnels des travaux et le niveau des subventions.

Dans ce cadre, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de solliciter le fonds de concours spécial de la Communauté de Communes, le fonds « alvéole » et tout autre fonds que pourrait accorder le Département, la Région ou l'Etat, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.

**COMMANDE PUBLIQUE 1 – 2 Délégation de service public****RGPD : avenant N°1 à la convention d'adhésion à la centrale d'achat avec le CDG 79****2024-071**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la règlementation de la commande publique autorise les pouvoirs adjudicateurs territoriaux à recourir aux achats centralisés par un outil dédié dénommé « Centrale d'achat ».

Par délibération en date du 1er juillet 2019, le Centre de gestion des Deux-Sèvres a constitué une centrale d'achat « CDG79 » au bénéfice de ses communes et établissements publics affiliés à titre obligatoire ou volontaire, selon des principes directeurs visant à déployer un dispositif simple et un mode de fonctionnement peu contraignant.

Par délibération N°2020-055 en date du 19 octobre 2020, le conseil municipal actait l'adhésion à la centrale d'achat du CDG 79 pour le marché de mise en conformité au RGPD.

Par délibération en date du 7 octobre 2024, le Centre de gestion des Deux-Sèvres a mis en place la possibilité dans certains marchés d'un commissionnement au profit du CDG 79.

L'adhésion à la Centrale d'achat CDG79 est gratuite. Toutefois, selon l'objet du marché, un commissionnement pourra être appliqué à chaque adhérent au profit du CDG 79. Le taux et les modalités d'application de ce commissionnement seront fixés lors de l'adhésion de l'Acheteur aux marchés concernés.

Ce point entraine une modification par avenant N°1 de la convention d'adhésion à la centrale d'achat.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la modification par avenant de la convention d'adhésion à la Centrale d'achat du CDG 79 et autorise le Maire à signer tout document relatif à cet avenant, annexé à la présente délibération.

## DIVERS

- Renouvellement 2025 de l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres (CAUE) : Article n°24 de la délibération n° 2020-019 bis « Autorisation de renouvellement de convention sans nouvelle délibération ».
- Limitation de la vitesse à 30 k/h dans le bourg : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a sollicité les services du Département afin que soit étudiée sa proposition de passer l'ensemble du bourg à 30 km/h.
- Interdiction de la circulation des véhicules de + 3,5 T : lors du quart d'heure citoyen de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre, les élus ont été sensibilisés à la circulation des véhicules lourds. Monsieur le Maire indique avoir effectué une démarche auprès des services de Département afin d'étudier la proposition d'un arrêté interdisant la circulation et stationnement des véhicules de plus de 3,5 T. Un comptage des véhicules va être entrepris par le Département dans les prochaines semaines.
- Recrutement d'un agent technique avant un départ en retraite : Céline Rivolet, Première Adjointe, en charge du personnel, informe les élus que le recrutement d'un agent technique est programmé à partir de janvier, dans un premier temps en intérim. Il sera en tuilage jusqu'au départ en retraite d'un agent et sera formé par le responsable des services techniques.

## ¼ D'HEURE CITOYEN

- Fonraimier : un citoyen indique que la circulation est assez rapide dans le lotissement de Fonraimier.
- Vitesse excessive Route de La Crèche : plusieurs citoyens se plaignent de la vitesse excessive route de La Crèche. Monsieur le Maire répond que le Département est prévenu et effectue une étude pour calculer le nombre de passages. Par ailleurs, les radars ont été remis à zéro pour étudier les vitesses relevées.

Lors des échanges, plusieurs citoyens proposent que le Conseil Municipal envisage d'avancer le panneau d'entrée d'agglomération car il est très proche de la première habitation. Ces citoyens demandent que soient étudiés des aménagements pour limiter la vitesse et proposent, pourquoi pas, l'installation d'un feu tricolore récompense.

Monsieur le Maire répond que ces points seront étudiés avec le Département, il informe également le public qu'il a demandé des contrôles de vitesse plus réguliers à la gendarmerie et qu'il a demandé également les interventions du peloton autoroutier de La Crèche et du peloton départemental de sécurité routière de Niort.

Les élus rappellent aux citoyens présents que d'autres aménagements de sécurité sont en cours :

- Le carrefour des Fontenelles : le dossier est en attente de validation et de subvention du département.
- Le virage route de Romans : le dossier est prêt mais le département demande que ce soit la Commune qui le finance alors que ce virage se situe hors agglomération, le conseil municipal n'est pas d'accord.
- Une citoyenne évoque le problème d'accessibilité sur les trottoirs Route de La Crèche, impossibilité de circuler en fauteuil roulant : ce point va être étudié.
- Un citoyen indique que les plantations route de La Crèche peuvent gêner la visibilité lorsqu'il sort de son domicile en voiture, ce point sera étudié et des plantes retirées si nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Prochaine réunion, le lundi 20 janvier 2025 à 20h15.

Le Maire,

Roger LARGEAUD

La secrétaire,

Céline RIVOLET